

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VANNE

SEANCE DU 16 JANVIER 2020

COMPT E - R E N D U

Nombre de conseillers

En exercice : 7
Qui ont pris part à la
délibération : 6
Date de la convocation :
10/01/2020
Date d'affichage : **17/01/2020**

L'an deux mil vingt, le **seize janvier**, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Joël MONGIN**, Maire.

Présents : M. MONGIN Joël, M. DOUHET Rémy, Mme LE QUERE Martine, Mme PERRON Virginie, Xavier GROSJEAN, BOURGOIN Rémi.

Absents: CAPPELAERE Nicolas.

Secrétaire de séance : GROSJEAN Xavier

Ordre du Jour :

- * Désignation secrétaire de séance,
- * Approbation du dernier procès-verbal,
- * Etat d'assiette des coupes de l'exercice,
- * Régime forestier aux nouvelles parcelles boisées appartenant à la commune,
- * Travaux de modifications du tableau électrique de la salle des rencontres,
- * Participation commune aux contrôles des installations d'assainissement individuel,
- * Fonds de concours CC4R,
- * Reste à charge devis Fredon,
- * Consultation Natura 2000,
- * Positionnement sur parcelle forestière à vendre,
- * Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance ordinaire en date du 24/10/2019 est approuvé sans observation par les membres présents.

Objet de la délibération - Assiette des coupes 2020 ONF

Parcelle	Surface	Nature de la coupe	Type de produit	Volume indicatif	Observations
3af, 4af, 4rl,	11,66 ha	Amélioration	Grumes et chauffage	300m3 450 stères	Vente sur pied Affouage
11_ar, 12_ar, 22_ar, 23_ar, 26_ar, 29_ar, 32_ar, 34_ar	9,36 ha	Amélioration résineux	Grumes	242m3	Vente sur pied en bloc
26j, 29aj	10,78 ha	Eclaircie	Chauffage	180 stères	Affouage
18_r	4,16 ha	Régénération (aménagement)	Grumes chauffage	70 m ³ 110 stères	Vente sur pied Affouage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'assiette des coupes 2020.

Objet de la délibération - Application régime forestier parcelles A41 A42 (gestion par l'ONF)

Territoire	Section et numéro des parcelles	Lieu-dit	Surface					
			Totale			Application du RF		
			ha	a	ca	ha	a	ca
VANNE	A41	Champs Miley	00	37	00	00	37	00
	A42	Champs Miley	00	49	85	00	49	85
		Total				00	86	85

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'application du régime forestier aux parcelles A41 A42

Objet de la délibération – Devis numéro 2019131 AXE PORTAGE

Le Maire présente au conseil municipal le devis 2019131 de la société AXE PORTAGE, relatif au remplacement des protections modulaires de la salle de convivialité avec mise en conformité du tableau.

Montant du devis : **2565.98 € TTC**. Accepté à l'unanimité.

Objet de la délibération – Participation commune 50 % 1er diagnostic bon fonctionnement SPANC

La compétence assainissement non collectif (SPANC) ayant été transférée à la CC4R, les habitations de la commune de Vanne seront prochainement contrôlées quant aux installations d'ANC. Ainsi, la commune participera à hauteur de 50 % du coût facturé, au premier diagnostic de bon fonctionnement qui sera réalisé en 2020 et 2021.

Objet de la délibération – Fonds de concours CC4R – année 2019

Sur bilan prévisionnel de la CC4R et arrêté à la date du 27/12/2019, Monsieur le Maire présente les sommes du fonds de concours à reverser à la CC4R pour l'année 2019 : 8446 euros.

Objet de la délibération – Reste à charge FREDON (devis étude analyse eau)

Dans le cadre des suivis analytiques des captages SDAGE, la FREDON BFC soumet un devis à la CC4R, afin que les communes concernées puissent prétendre aux aides de l'Agence de l'eau.

Reste à charge pour la commune de Vanne : 468 euros HT

Objet de la délibération – Vente parcelle boisée (A 446)

M. le Maire présente le courrier du CRPF en date du 17/10/2019, relatif à la parcelle boisée référencée A 446, présentée par le Centre Régional de la Propriété Forestière BFC : intérêt pour un éventuel achat.

Objet de la délibération – Location Salle des fêtes (complément délibération du 16 septembre 2010)

M. le Maire fait lecture de la délibération en date du 16/09/2010, relative à la location des tables pliantes et de la salle des fêtes. Il rappelle les tarifs définis pour louer la salle :

- * habitants de Vanne : 25.00 € la journée / 50.00 € le week-end
- * extérieurs au village: 50.00 € la journée / 100.00 € le week-end

Ainsi, il convient d'apporter les précisions suivantes :

- *Toute journée commencée est due entièrement et ne doit pas dépasser la journée convenue (au-delà facturation en week-end),
- *Tout week-end commencé est dû entièrement et ne doit pas dépasser le week-end convenu.

Séance levée à 21h15
Le Maire, Joël MONGIN

